## B) EVALUATION PRELIMINAIRE DES INCIDENCES NATURA 2000

L'objet de l'évaluation des incidences NATURA 2000 est de déterminer si l'activité du site VERMEULEN MATERIAUX dans sa configuration future portera atteinte de conservation des habitats et espèces végétales et animales ayant justifié la désignation du site.

Dans ce cadre, la société VERMEULEN MATERIAUX a missionné le bureau d'études RAINETTE pour une mission d'évaluation des incidences NATURA 2000. Le rapport de novembre 2012 est joint en annexe 8.

### i) Incidences liées aux rejets aqueux

Les seuls effluents aqueux générés sur le site VERMEULEN MATERIAUX sont :

- des eaux pluviales de ruissellement sur les toitures, voiries et parkings ;
- des eaux pluviales de ruissellement sur les zones d'exploitation du terril n°63 ;
- des eaux pluviales de ruissellement sur les zones d'exploitation de l'installation de stockage des déchets inertes ;
- des eaux résiduaires constituées par les eaux d'arrosage des pistes de circulation et des zones d'extraction par temps sec ;
- des eaux résiduaires de vidange du lave-roues ;
- des eaux usées domestiques.

Les effluents aqueux susceptibles d'être pollués font l'objet d'une gestion adaptée sur le site. En effet, le tableau ci-après résume le devenir des différents types d'effluents générés par la société VERMEULEN MATERIAUX sur le site de Sailly-Labourse.

| Nature du rejet | Mode de traitement et rejet | Mode de fonctionnement |
|---|---|---|
| Eaux pluviales de voiries imperméabilisées, parkings et plate-formes | Prétraitement par séparateurs à hydrocarbures, puis raccordement au réseau d'assainissement public de type unitaire | Normal |
| Eaux pluviales de toitures | Raccordement direct au réseau d'assainissement public de type unitaire de la ZAL du Petit Sailly | Normal |
| Eaux pluviales ruisselant sur le terril | Absorption par les cendres, Evaporation à l'atmosphère, Infiltration dans les sols. | Normal |
| Eaux pluviales ruisselant sur le terril | Evaporation à l'atmosphère, Infiltration dans les sols. | Normal |
| Eaux usées domestiques | Raccordement direct au réseau d'assainissement public de type unitaire de la ZAL du Petit Sailly | Normal |
| Eaux de lavage de sol | | Normal |

| Nature du rejet | Mode de traitement et rejet | Mode de fonctionnement |
|---|---|---|
| Eaux de lavage des roues des camions | Décantation au niveau d'une cuve enterrée du rotoluve et réinjection dans l'ouvrage en circuit fermé.<br>Perte d'eaux par évaporation / entraînement par les camions.<br>Les boues de curage sont traitées en tant que déchets. | Normal |
| Eaux assimilables à des eaux pluviales ruisselant sur le terril | Absorption par les cendres, Evaporation à l'atmosphère ou Infiltration dans les sols | Normal |

L'ensemble des rejets aqueux sera donc maîtrisé dans le cadre de l'exploitation du site.

Par ailleurs, la distance séparant la zone du projet du site NATURA 2000 le plus proche reste suffisamment importante (plus de 20 km).

Les incidences directes et permanentes de destruction et d'altération des habitats communautaires peuvent donc être considérées comme négligeables.

Au regard de l'éloignement des zones NATURA 2000 et des modalités de gestion des effluents aqueux générés par la société VERMEULEN MATERIAUX sur le site de Sailly-Labourse, ce dernier est sans impact significatif pour les zones NATURA 2000.

ii) Incidences liées aux rejets atmosphériques

L'exploitation du terril n°63 de Sailly-Labourse est à l'origine des émissions atmosphériques diffuses suivantes :

- des envols de poussières générés par le criblage, la manipulation et le stockage de cendres criblées, et la circulation des poids lourds sur les pistes du terril sous certaines conditions météorologiques défavorables ;
- des envols de poussières générés par la manutention des déchets inertes issus du BTP et la circulation des poids lourds sur les pistes du terril sous certaines conditions météorologiques défavorables ;
- des gaz de combustion issus des véhicules en circulation sur le chantier (camions et chargeuse) ou des engins à poste fixe (cribleur).

Les envols de poussières peuvent avoir lieu essentiellement lors des phases d'exploitation suivantes :

- criblage des cendres au niveau du cribleur ;
- stockages tampons des cendres criblées en attente d'enlèvement ;
- manipulation des cendres lors des phases de chargement des camions ;
- manutention des déchets inertes au niveau des zones de stockage dédiées (déversement par les camions et tassement/aménagement par la chargeuse) ;
- circulation des camions sur les pistes d'exploitation.

Au regard de la rose des vents de la station météorologique de Lillers, mettant en évidence des vents dominants provenant principalement du secteur Sud-Ouest, les zones NATURA 2000 répertoriées ne seront pas directement impactées par les envols de poussières liées à l'exploitation du terril n°63. D'autre part, des talus périphériques végétalisés implantés au Sud-Ouest, au Nord et au Nord-Est jouent un rôle d'écran de protection contre le vent.

Au vu de l'éloignement des zones NATURA 2000, des mesures préventives prises par la société VERMEULEN MATERIAUX pour limiter les envols de poussières et les émissions de gaz d'échappement et des caractéristiques des émissions atmosphériques du site, ce dernier n'aura pas d'impact significatif sur celles-ci.

iii) Incidences liées aux émissions sonores

Au vu de l'éloignement des zones NATURA 2000 et des caractéristiques des émissions sonores du site VERMEULEN MATERIAUX, ce dernier n'aura pas d'impact significatif sur celles-ci.

iv) Incidences liées au trafic

Au vu de l'éloignement des zones NATURA 2000 et des caractéristiques du trafic généré par le site VERMEULEN MATERIAUX, ce dernier n'aura pas d'impact significatif sur celles-ci.

D'autre part, les itinéraires empruntés par les poids lourds ne traverseront pas les zones NATURA 2000.

v) Conclusion

L'exploitation du terril n°63 par la société VERMEULEN MATERIAUX sur la commune de Sailly-Labourse ne porte donc pas atteinte à l'état de conservation de l'habitat communautaire « Pelouses calaminaires des Violetalia calaminariae ». L'incidence de l'exploitation du terril sur le SIC « Pelouses métallicoles de la plaine de la Scarpe » (FR3100504) n'est donc pas significative.

### 2.5.3 INVENTAIRE DES ZONES HUMIDES

Les zones humides sont des espaces de transition entre la terre et l'eau. Ces espaces revêtent des réalités écologiques et économiques très différentes. La Loi sur l'eau du 3 janvier 1992, qui vise à assurer leur préservation, les définit comme étant : « des terrains exploités ou non, habituellement inondés ou gorgés d'eau douce, salée ou saumâtre, de façon permanente ou temporaire ; la végétation, quand elle existe, y est dominée par des plantes hygrophiles pendant au moins une partie de l'année ».

Les zones humides sont donc des zones où l'eau, douce, salée ou saumâtre, est le principal facteur qui contrôle le milieu naturel et la vie animale et végétale associée. Les zones humides sont alimentées par le débit du cours d'eau et/ou par les remontées de nappes phréatiques et sont façonnées par l'alternance de hautes eaux et basses eaux. Il s'agit par exemple des ruisseaux, des tourbières, des étangs, des mares, des berges, des prairies inondables, des prés salés, des vasières, des marais côtiers, des estuaires.

Les zones humides présentent une forte potentialité biologique (faune et flore spécifique) et ont un rôle de régulation de l'écoulement et d'amélioration de la qualité des eaux.

A noter que la Convention de Ramsar (convention sur les zones humides d'importance internationale) a adopté une optique plus large pour déterminer quelles zones humides peuvent être placées sous son égide. En région Nord-Pas-de-Calais Picardie (Hauts-de-France), 2 zones humides sont inscrites : la baie de Somme et les marais de l'Audomarois.

Les « Marais de l'audomarois » (FR7200030) sont situés à environ 32 km au Sud du site VERMEULEN MATERIAUX.

Au regard du Portail cartographique des zones à dominante humide Carmen mis en ligne par l'agence de l'eau du bassin Artois-Picardie et le Ministère de l'Environnement, de l'Energie et de la Mer et du SIG du Réseau Partenarial des Données sur les Zones Humides, des zones à dominante humide sont répertoriées en périphérie du site d'exploitation du terril n°63 par la société VERMEULEN MATERIAUX.

Au vu de ces données, il s'agit d'une zone à dominante humide de type « taillis hygrophiles ».

Toutefois, le site d'exploitation du terril n°63 est historiquement constitué des cendres d'exploitation de la centrale électrique thermique de Violaines depuis 1929. Il est donc artificialisé.

La rivière Militaire longeant le site au Nord est susceptible de collecter des eaux pluviales ruisselant sur les pentes des talus orientées vers ce cours d'eau.

Il est important de préciser que ces pentes sont végétalisées (arbres de grande taille et arbustes) et conservées à l'état naturel (non exploitées) dans le cadre de l'activité de la société VERMEULEN MATERIAUX. En effet, l'extraction des cendres s'effectue par palier au centre du terril et des talus sont préservés en périphérie du site d'exploitation afin de limiter les envols de poussières.

De cette manière, la conservation des talus en périphérie du site à l'état naturel permet de limiter l'impact de l'activité d'extraction sur les zones à dominante humide périphériques.

D'autre part, en fin d'exploitation du terril n°63, après remblai des zones d'extraction de cendres par des déchets inertes, le réaménagement de l'ISDI s'accompagnera d'une gestion spécifique des eaux pluviales de ruissellement.

En effet, une couverture végétale sera mise en place à la fin de l'exploitation de chaque tranche et le modelé du dépôt devra permettre la résorption et l'évacuation des eaux pluviales.

Ainsi, au regard de la gestion des effluents aqueux générés sur le site, du maintien d'un talus végétalisé périphérique et du réaménagement des reliefs de manière semblable par rapport à la situation initiale du terril, l'exploitation du dépôt de cendres (activité d'extraction, de criblage et de valorisation des cendres) et l'exploitation de l'ISDI par la société VERMEULEN MATERIAUX ne présenteront pas d'impact significatif pour les zones à dominante humide présentes en périphérie du site.

La carte ci-après présente la situation des zones à dominante humide au regard de l'implantation du site.

# Localisation des Zones à Dominante Humide

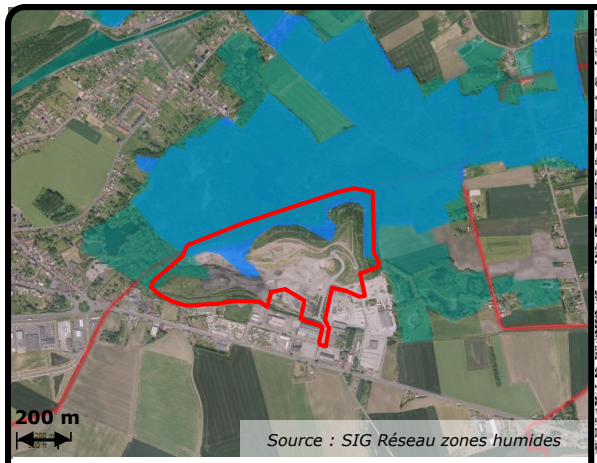


*Source : SIG Réseau zones humides*

**Légende :**

Zones à dominantes humides - Artois-Picardie

Zones à dominantes humides - Artois-Picardie

zones_humides Commune

zones_humides Commune

Communes
ZDH : délimitation
ZDH : occupation du sol
- ZONES BATIES
- HABITATS LEGERS DE LOISIRS
- ESPACES DE LOISIRS
- AUTRES ZONES ARTFICIALISEES NON CONNECTEES A11
- TERRES ARABLES
- PRAIRIES
- FORMATIONS FORESTIERES A FORTE NATURALITE
- BOISEMENTS ARTIFICIELS, PLANTATIONS
- TAILLIS HYGROPHILES
- VEGETATIONS HERBACEES VIVACES
- TOURBIERES ET BAS MARAIS
- LANDES HUMIDES
- ROSELIERES ET MEGAPHORBIAIES
- AUTRES SOUS-TYPES
- MOSAIQUES D'ENTITES DE MOINS DE 1 Ha
- PANNES DUNAIRES
- SLIKKE, VASIERES
- SCHORRE, PRES SALES
- EAUX COURANTES
- ANNEXES HYDRAULIQUES (NOUES, BRAS MORTS)
- PLANS D'EAU (GRAVIERES, ETANGS NATURELS ET ARTIFICIELS, BASSINS)

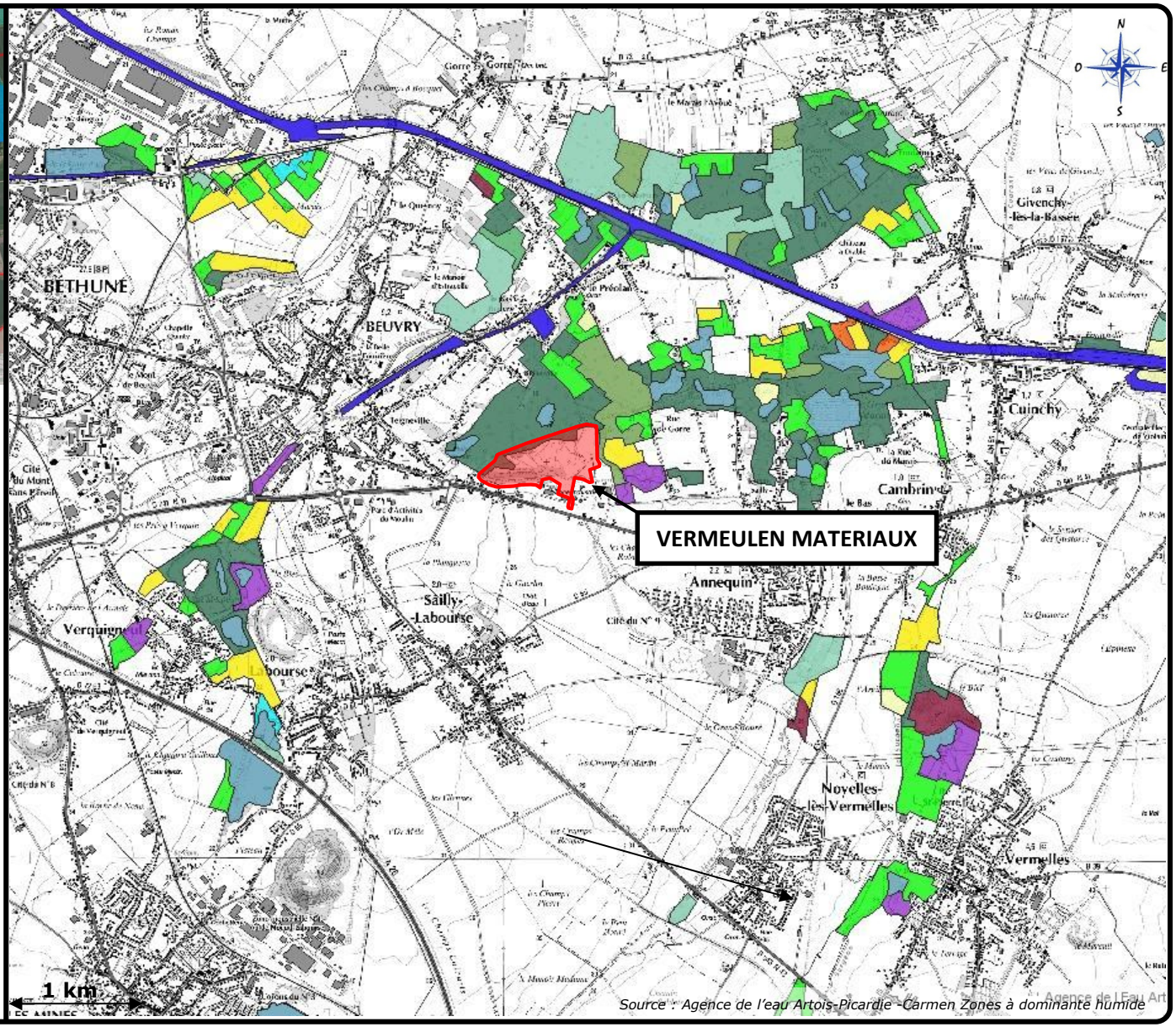


*Source : Agence de l'eau Artois-Picardie -Carmen Zones à dominante humide*

### 2.5.4 TRAME VERTE ET BLEUE

La Trame Verte et Bleue (TVB) est un ensemble de continuités écologiques, composées de réservoirs de biodiversité, de corridors écologiques et de cours d'eau et canaux, ceux-ci pouvant jouer le rôle de réservoirs de biodiversité et/ou de corridors. Elle se conçoit jusqu'à la limite des plus basses mers en partant de la terre.

Les réservoirs de biodiversité sont des zones vitales, riches en biodiversité, où les individus peuvent réaliser tout ou partie de leur cycle de vie.

Les corridors correspondent aux voies de déplacement empruntées par la faune et la flore qui relient les réservoirs de biodiversité.

La Trame Verte et Bleue est donc constituée d'une composante bleue, se rapportant aux milieux aquatiques et humides (fleuves, rivières, étangs, marais, etc.), et d'une composante verte, se rapportant aux milieux terrestres (forêts, prairies, etc), définies par le Code de l'environnement.

Les objectifs de la trame verte sont définis par la loi n°2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement, dite « Loi Grenelle II ». Cette loi instaure le Schéma Régional de Cohérence Ecologique (SRCE) ayant pour objet la préservation, la gestion et la remise en « bon état des milieux » nécessaires aux continuités écologiques, tout en prenant en compte les activités humaines.

Au vu de la cartographie du Schéma d'Orientation Régional de la Trame Verte et Bleue, présentée en page suivante, le site d'exploitation du terril n°63 par la société VERMEULEN MATERIAUX n'est pas directement concerné par un élément structurant de la TVB.

# Trame Verte et Bleue

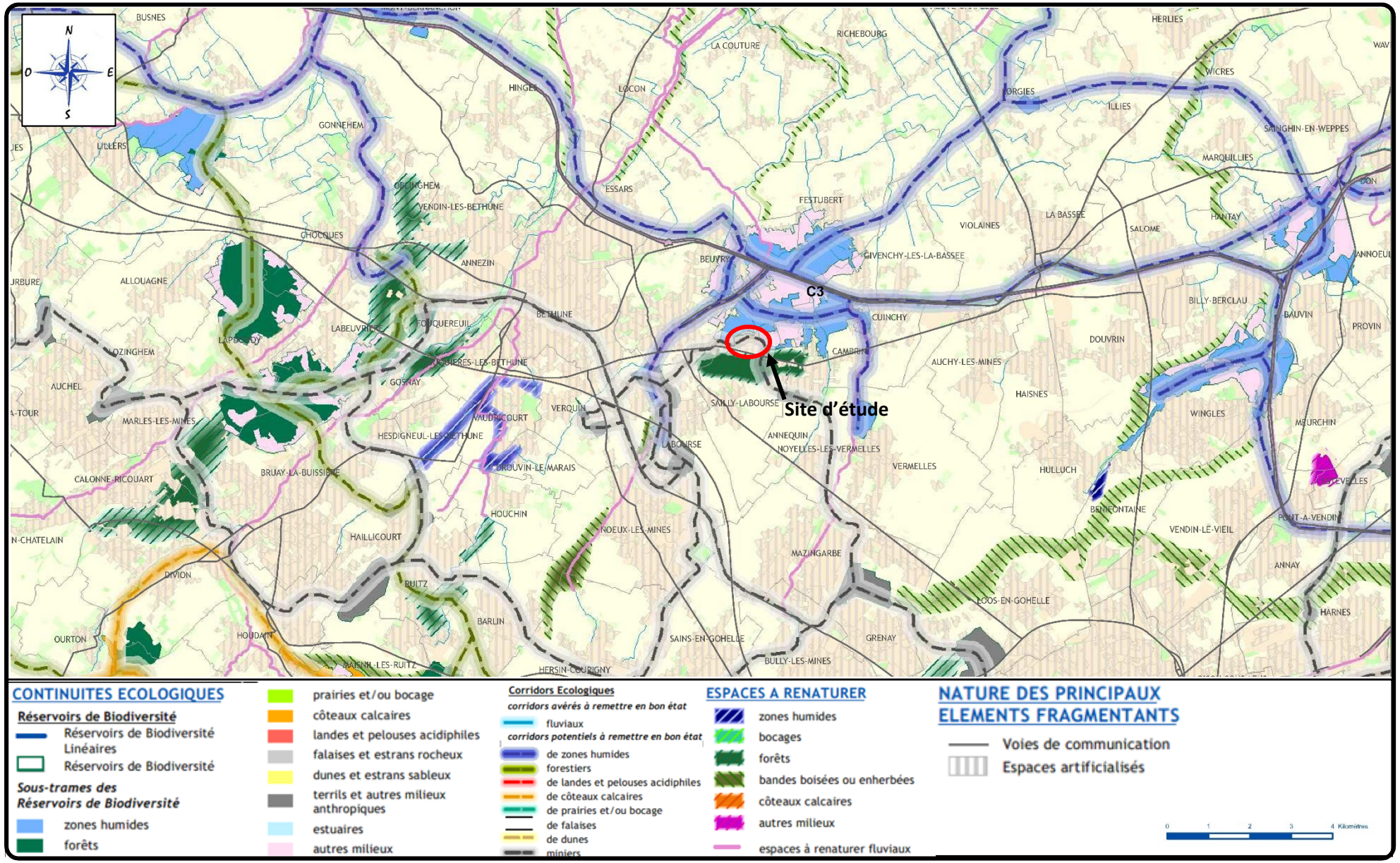

### 2.5.5 INVENTAIRE FAUNE-FLORE

Une note des potentialités écologiques faune/flore du terril de Sailly-Labourse a été rédigée par la société RAINETTE en août 2010.

Cette étude, disponible en annexe 7, a mis en évidence les enjeux écologiques suivants sur le site :

- concernant les habitats et la flore associée : La zone d'étude se caractérise par des communautés végétales typiques des différents stades d'évolution des terrils. Les végétations pionnières, les zones de friche, les zones de combustion et les boisements peuvent abriter des espèces patrimoniales ou protégées telle que la Patience à Ecussons ou le Micropyre délicat. Les potentialités floristiques de ces zones semblent donc être fortes. En revanche, d'autres secteurs sont caractérisés par des fourrés, et semblent avoir des potentiels écologiques plus faibles, le cortège inféodé à ce type de milieu étant formé d'espèces à tendance nitrophiles, ubiquistes et assez communes.
- concernant la faune : Sur la zone d'étude, les amphibiens et les reptiles restent les groupes faunistiques dégageant le plus de potentialités, avec une espèce assez rare trouvée. L'avifaune, et les mammifères présentent quant à eux des potentialités moyennes à fortes si destruction d'individus. Les potentiels faunistiques sur cette zone varient donc de moyens à forts.

En conclusion, au regard de la note de potentialités, la zone d'étude accueille une mosaïque d'habitats semi-naturels créés par l'activité industrielle de ce terril. Ces milieux sont à des stades de recolonisation plus ou moins avancés selon leur situation.

Toutefois, ces milieux peuvent, selon les stades et selon leurs localisations, accueillir une flore remarquable avec la présence d'espèces protégées comme la Patience à Ecussons (Rumex scutatus) ou le Micropyre délicat (Micropyrum tenellum).

Malgré la date de prospection tardive, plusieurs espèces patrimoniales dans la région ont tout de même été observées à l'image du Pourpier potager (Portulaca oleracea), de la Glaucière jaune (Glaucium flavum) ou encore de la Menthe crépue (Mentha suaveolens), ce qui confirme les fortes potentialités floristiques de ce terril.

Les espèces faunistiques remarquables semblent également être inféodées aux milieux ouverts (végétation de recolonisation type pelouse avec ou sans strate arbustive).

A noter que plusieurs espèces protégées sont présentes sur le site comme l'Hirondelle de rivage, le Crapaud commun ou encore le Lézard des murailles, espèce protégée ainsi que ses habitats par l'arrêté du 19 novembre 2007.

Il est nécessaire de préciser que la note a été rédigée sur la base des investigations de terrain non exhaustives et les analyses faites ne décrivent que des potentialités écologiques.

## 2.6 MONUMENTS HISTORIQUES, SITES PROTEGES ET PATRIMOINE CULTUREL

### 2.6.1 MONUMENTS HISTORIQUES

D'après la base de données MERIMEE du Ministère de la Culture, la zone d'étude ne comporte pas de monuments historiques inscrits ou classés dans un rayon de 500 mètres.

De plus, le site n'est pas concerné par des servitudes de protection des monuments historiques (ZPPAUP - Zone de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager).

Les monuments historiques les plus proches sont :

- sur la commune de Beuvry :
  - ✓ les vestiges de l'ancien moulin situés au lieu-dit le Ballon sur la route nationale et datant de 1811, classés par l'arrêté du 1er juillet 1987,
  - ✓ la ferme de la Belleforière située 1 rue Jules Weppe, datant de 1306, classée par l'arrêté du 03 août 2007,
  - ✓ l'église datant du 16ème siècle classée par l'arrêté du 17 janvier 1920,
  - ✓ le manoir de l'Estrasselle (façade et toiture) datant du 17ème siècle, classé par l'arrêté du 18 avril 1966.
- sur la commune de Labourse :
  - ✓ l'église Saint Martin datant du 10ème siècle, classée par l'arrêté du 26 mai 1926.

### 2.6.2 SITES INSCRITS OU CLASSES

Les sites classés sont des lieux dont le caractère exceptionnel justifie une protection de niveau national : éléments remarquables, lieux dont on souhaite conserver les vestiges ou la mémoire pour les évènements qui s'y sont déroulés…

L'inscription est une reconnaissance de la qualité d'un site justifiant une surveillance de son évolution, sous forme d'une consultation de l'architecte des bâtiments de France sur les travaux qui y sont entrepris.

Aucun site inscrit ou classé n'est recensé à proximité du site d'exploitation du terril n°63 par la société VERMEULEN MATERIAUX à Sailly-Labourse.

### 2.6.3 ZONES ARCHEOLOGIQUES

A noter qu'aucune servitude relative aux zones archéologiques situées aux alentours n'est applicable site d'exploitation du terril n°63 par la société VERMEULEN MATERIAUX à Sailly-Labourse.

### 2.6.4 AUTRES SITES REMARQUABLES

Au regard du plan de zonage du PLU de la commune de Sailly-Labourse, certains éléments du paysage font l'objet d'une protection au titre de l'article L.123-1-5 du Code de l'urbanisme.

Selon le règlement d'urbanisme, ces éléments de paysage sont à protéger ou à mettre en valeur pour des motifs d'ordre culturel, historique ou écologique (art. R.123-11 h) du Code de l'urbanisme), ou concernent des éléments architecturaux protégés (art. L.123-1-7 du Code de l'urbanisme).

| Elément de paysage à protéger | Localisation par rapport au site | Sensibilité par rapport aux impacts générés par le site VERMEULEN MATERIAUX |
|---|---|---|
| Espaces boisés ZNIEFF | en limite d'exploitation au Nord | Sensibilité aux émissions atmosphériques (rejets diffus gazeux et particulaires)<br>Sensibilité au ruissellement des eaux pluviales sur le site |
| Arbre remarquable | environ 250 au Nord-Est | Sensibilité aux émissions atmosphériques (rejets diffus gazeux et particulaires)<br>Sensibilité au ruissellement des eaux pluviales sur le site |
| Cité minière du 9 | environ 800 m au Sud-Est | Sensibilité aux retombées atmosphériques (envols de poussières) |
| Espaces boisés du château | environ 1 km au Sud | Sensibilité aux émissions atmosphériques (rejets diffus gazeux et particulaires) |
| Façades du château | 1,1 km au Sud | Sensibilité aux retombées atmosphériques (envols de poussières) |
| Ferme de l'abbaye St-Vaast : pigeonnier, inscriptions, porche | 1,5 km au Sud | Sensibilité aux retombées atmosphériques (envols de poussières) |

La commune de Sailly-Labourse comprend une zone Ub correspondant à la cité minière du 9 inscrite au patrimoine de l'UNESCO et classée élément de patrimoine et de paysage urbain à protéger au titre de l'article L. 123-1-5-7 du Code de l'urbanisme.

Au regard des sensibilités potentielles aux éléments de paysage à protéger mis en évidence, il est à noter que seuls les éléments situés au Nord / Nord-Est sont susceptibles d'être affectés par les émissions atmosphériques diffuses du site en raison des vents dominants en provenance de l'Ouest / Sud-Ouest. Les espaces boisés relatifs à la ZNIEFF n°046 de type 1 : « Marais de Beuvry, Cuinchy et Festubert » et l'arbre remarquable implantés dans l'environnement proche du site au Nord et Nord-Est sont donc les éléments du patrimoine présentant la sensibilité la plus élevée aux émissions atmosphériques du site VERMEULEN MATERIAUX.

Toutefois, au regard du suivi de ses émissions atmosphériques, des mesures de prévention sur le site visant à limiter les envols de poussières (talus en périphérie, arrosage des pistes de circulation et zones d'activité, etc.) et de ses rejets aqueux maîtrisés, l'impact du site VERMEULEN MATERIAUX sur les éléments de paysage à protéger ne sera pas significatif.

## 2.7 DONNEES METEOROLOGIQUES

Les données météorologiques qui suivent ont été recueillies par le Centre de Météorologie Nationale pour la station de Lillers.

A titre d'information, les données sont reproduites de façon plus détaillée dans l'annexe 5.

Vents

Pour la période comprise entre les mois de janvier 2003 et décembre 2009, les vents dominants ont été de secteurs Ouest et Sud-Sud-Ouest (avec des fréquences respectives de 10,3 % pour la direction 260° et 9,8 % pour la direction 240° toutes vitesses confondues).

Pour cette même période, les fréquences des vents correspondant à chaque classe de vitesse sont reportées dans le tableau ci-dessous.

| **Classe de vitesse** | [0 ; 1,5[ m/s | [1,5 ; 4,5[ m/s | [4,5 ; 8] m/s | > 8 m/s |
|---|---|---|---|---|
| **Fréquences des vents** | 17,8 % | 45,6 % | 29,7 % | 6,9 % |

Entre 2002 et 2009, la vitesse instantanée la plus forte (137,5 km/h) a été enregistrée le 18 janvier 2007.

La vitesse moyenne annuelle enregistrée entre 2002 et 2009 s'élève à 14,1 km/h.

Températures

Pour la période comprise entre 2002 et 2009, les températures relevées mettent en évidence :

- des moyennes quotidiennes comprises entre 4,5° C en décembre et 18,1° C en juillet et août ;
- une moyenne annuelle de 11,1° C ;
- un minimum absolu obtenu en janvier 2009 de -11,4° C ;
- un maximum absolu obtenu en août 2003 de 37,5° C.

Précipitations

Les moyennes des relevés effectués entre 2002 et 2009 révèlent des précipitations annuelles de 699,5 mm.

La hauteur maximale de précipitations tombées en 24 heures a été la plus forte au mois de juillet 2005 (87,8 mm).

Pour la même période, on a compté en moyenne 120 jours de précipitations par an (entre 6,8 et 12,8 jours suivant les mois).

Ensoleillement

Les durées moyennes d'insolation en heures pour la période allant de 2007 à 2009 sont :

| Janvier | Février | Mars | Avril | Mai | Juin |
|---|---|---|---|---|---|
| 83,0 | 112,6 | 141,7 | 180,4 | 225,9 | 229,6 |
| Juillet | Août | Septembre | Octobre | Novembre | Décembre |
| 224,9 | - | 163,5 | 119,0 | 64,0 | 78,7 |

Soit un total moyen de 1 623,3 heures sur l'année.

# 3 EAUX ET SOLS

## 3.1 SENSIBILITE DE L'ENVIRONNEMENT

### 3.1.1 CONTEXTE HYDROLOGIQUE

Les eaux superficielles les plus proches du site sont :

- la rivière Militaire qui longe le site d'exploitation du terril n°63 en limite de propriété au Nord. Ce cours d'eau prend sa source sur la commune d'Annequin, au niveau du Bas d'Annequin. Elle traverse ensuite les marais d'Annequin et de Beuvry, longe la gare d'eau de Beuvry avant de rejoindre la Rigole de dessèchement des marais de Beuvry. Le cours d'eau a une longueur totale de 3,7 km.
- la rivière de la Fontaine de Bray, située à 1,45 km à l'Est du site. Elle prend sa source sur la commune d'Hersin-Coupigny et s'écoule dans la direction Nord sur 12 km avant de rejoindre le canal d'Aire à La Bassée par voie gravitaire.
- la rivière Le Surgeon, située à 2,4 km à l'Est du site, prend ses sources au hameau de Marqueffles et dans les étangs d'Aix. Elle parcourt 15 km avant de rejoindre le bief des Fontinettes – Cuinchy du canal d'Aire à La Bassée au Nord de son bassin versant. Celui-ci est très urbanisé dans sa partie médiane avec l'agglomération de Bully-Les-Mines, Grenay, Mazingarbe. La rivière est ainsi enterrée sur la moitié de son cours (busage).
- le Canal d'Aire situé à 1,5 km au Nord du site, qui relie la Canal de la Deûle au niveau de Bauvin à la Lys et au Canal de Neufossé à Aire-Sur-La-Lys et s'écoule de Bauvin à Aire-Sur-La-Lys sur une longueur de 39 km.
- la rivière La Loisne située à 1,3 km à l'Ouest du site, qui constitue un affluent de La Lawe et prend sa source dans les étangs de la Claire Fontaine (Mont de Coupigny) sur la commune de Hersin-Coupigny et s'écoule, dans la direction Nord, jusqu'au canal de Beuvry sur une distance de 12 km. Son exutoire est artificiel et le passage vers le canal de Beuvry est assuré par deux vis d'Archimède.
- les marais de Beuvry, Cuinchy et Festubert.

La cartographie ci-après illustre le contexte hydrologique dans l'environnement du site VERMEULEN MATERIAUX.

KALIÈS
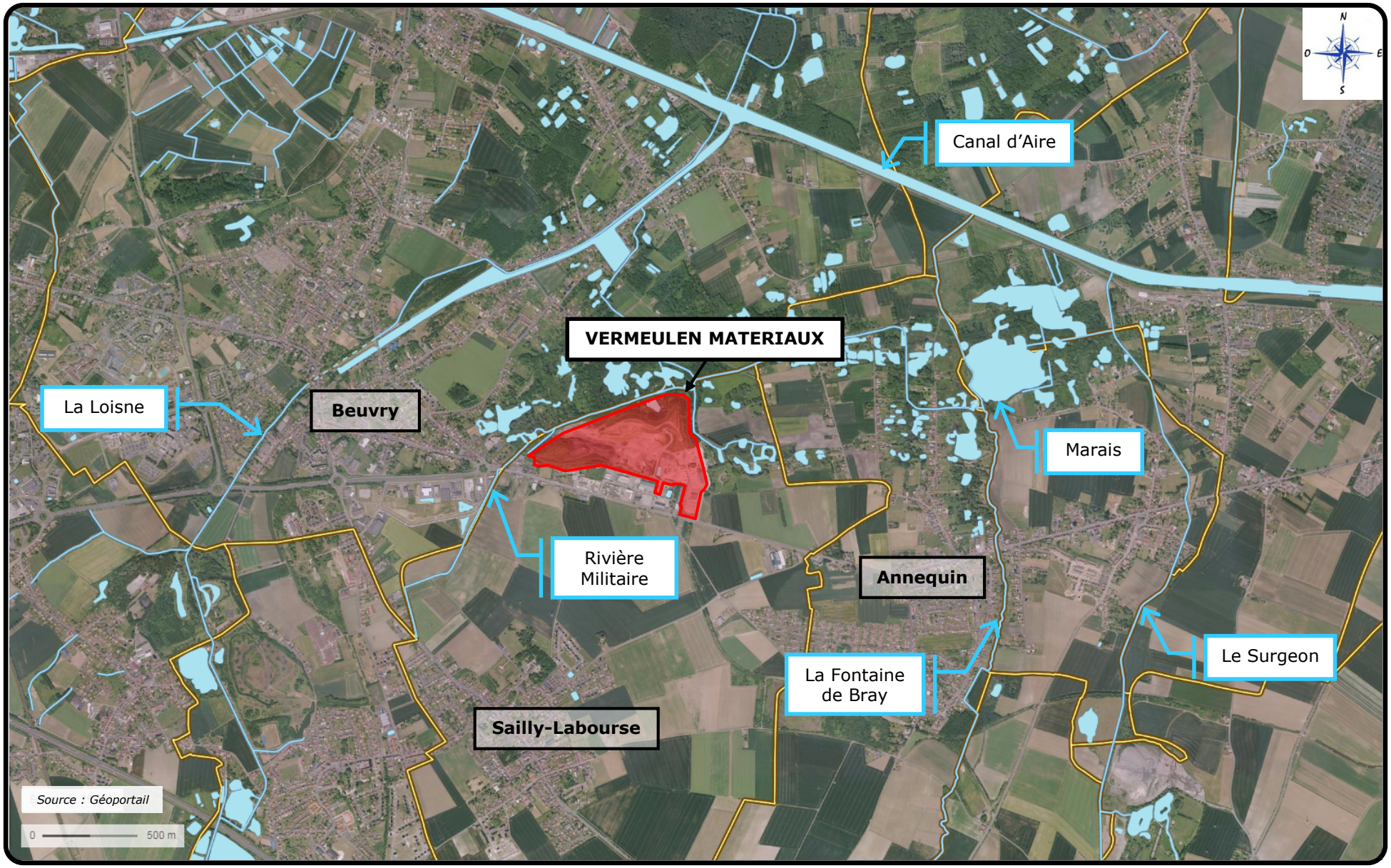
# Réseau hydrographique de l'environnement du site VERMEULEN MATERIAUX à Sailly-Labourse